

## BAREME HONORAIRES DE L'AGENCE

Tarifs applicables au 28 avril 2025

TRANSACTION VENTE		
Prix Net vendeur TTC		
De	Jusqu'à	Honoraires TTC
1€	99 999 €	8 000 €
100 000€	199 999 €	11 000 €
200 000 €	299 000 €	15 000 €
300 000 €	399 000 €	19 000 €
400 000 €	499 000 €	23 000 €
500 000 €	599 999 €	28 000 €
600 000€	699 000 €	32 000 €
700 000 €	799 999 €	38 000 €
800 000 €	899 000 €	42 000 €
900 000 €	999 999 €	47 000 €
1 000 000 €	Et plus	4,70 %

- **VEFA**, la rémunération sera à la charge du promoteur selon le mandat de commercialisation.
- **VIAGER et DEMEMBREMENT** la rémunération de 7,2 % T.T.C sera à la charge de l'acquéreur avec un minimum de 12 000 € TTC
- **ESTIMATION** les honoraires seront de 200 euros TTC
- **Principe de non-cumul** : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

**Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul écrit contenant l'engagement des parties.**

**Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).**

## BAREME HONORAIRES DE L'AGENCE

Tarifs applicables au 28 avril 2025

### LOCATION, ACTIVITES PROFESSIONNELLES et LOCAUX COMMERCIAUX

#### LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Baux habitation, mixte et meublé soumis à la Loi du 6 juillet 1989 dite zone tendue.

Ces honoraires seront révisés chaque année dans les conditions fixées par l'article 3 du décret n°2014-890 du 1er août 2014. Le mandataire percevra une rémunération conforme à l'article 5 de la loi 5 de la Loi du 6 juillet 1989 modifié par la Loi n° 2014 – 366 du 24 mars 2014 dite Loi ALUR et conformément au décret n° 2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014.

#### **Honoraires à la charge du locataire**

- Honoraires  $\pi$  de dossier du locataire et de rédaction du bail ; 10 €/ M2 TTC.
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux ; 3 €/ M2 TTC.

*Le montant global des honoraires du locataire ne peut être supérieur aux honoraires appliqués au bailleur.*

#### **Honoraires à la charge du bailleur**

- Honoraires d'entremise et de négociation ; OFFERTS (sur secteur réglementé)
- Honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de Bail ; 10€/ M2 TTC.
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux ; 3 €/ M2 TTC.

*Le montant de ces honoraires ne peut dépasser un mois de loyer hors charges.*

En zone libre les honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail 8€ / M2 TTC.

#### GESTION LOCATIVE

- Honoraires 7,95 % TTC des sommes encaissées.
- Garantie loyers impayés : 2,9 % TTC des loyers encaissés.

#### BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

##### **Vente / Honoraires à la charge de l'acquéreur**

- Vente de murs / locaux professionnels 6% HT / TTC
- Vente de fonds de commerce 10 % HT / HT  
Avec un minimum de 6 000 € TTC

##### **Location**

- Honoraires 30 % TTC du loyer HT annuel, hors charges, hors franchise ou aménagement, Honoraires à la charge du locataire avec un minimum de 4000 € TTC
- Honoraires de rédaction de bail 1 500 Euros HT
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux ; 3 €/ M2 TTC
- Frais de dossier 600 € TTC

Société SAS O BASSIN, SAS au capital de 8000 € - Siège social : 3, rue Victor Hugo — 33260 LA TESTE DE BUCH — RCS de BORDEAUX n° 87955724700019 — Carte professionnelle transaction sur immeubles et fonds de commerces n° CPI 3301 2020 000 044 306 délivrée par la CCO BORDEAUX GIRONDE  
Garant : LLOYD'S INSURANCE COMPANY, 8-10 rue Lammenals75008 PARIS

**L'AGENCE NE PEUT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION OU DE SES HONORAIRES POUR L'ACTIVITE DE TRANSACTION.**